

1. Un principe fondamental : sauver des vies en mer

Le **sauvetage en mer** repose sur un principe universel du droit maritime :

👉 **toute personne en détresse en mer doit être secourue**, sans distinction de nationalité, de statut ou de responsabilité. Ce principe est inscrit dans plusieurs conventions internationales, notamment :

- la convention **SOLAS** (Safety of Life at Sea),
- la convention **SAR** (Search and Rescue),
- le **RIPAM** pour la prévention des accidents.

BIMER D4

L'organisation du sauvetage en mer

1/4

2. Qui coordonne le sauvetage en mer en France ?

En France, la coordination des opérations de recherche et de sauvetage en mer est assurée par les CROSS.

Qu'est-ce qu'un CROSS ?

Un *Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage* coordonne tous les secours en mer dans sa zone. Il reçoit les alertes, évalue la situation et mobilise les moyens (navires, hélicoptères, SNSM, etc.).

Il existe 7 CROSS métropolitains et ultramarins, placés sous l'autorité de l'État.

Rôle des CROSS

Les CROSS :

- reçoivent les alertes de détresse (VHF, téléphone, balise),
- évaluent la situation,
- déclenchent et coordonnent les moyens de secours,
- assurent la suite de l'opération jusqu'à sa clôture.

3. Les moyens de secours mobilisables

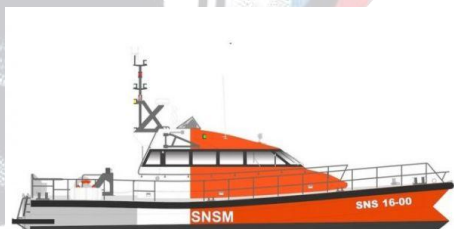
Selon la situation, le CROSS peut engager :

a) Les moyens civils

- la SNSM (Société nationale de sauvetage en mer)
→ canots et vedettes armés par des bénévoles,
- les navires de commerce ou de plaisance à proximité (obligation d'assistance).

b) Les moyens de l'État

- hélicoptères de la Marine nationale ou de la Sécurité civile,
- bâtiments de la Marine,
- moyens aériens ou nautiques spécialisés selon la zone.



LE BIMER



BIMER D4 L'organisation du sauvetage en mer

2/4

4. Les zones de responsabilité en mer (zones SAR)

La planète est découpée en zones SAR (*Search and Rescue*).

Chaque État est responsable du sauvetage dans sa zone.

Pour la France, la zone SAR française couvre :

- les côtes métropolitaines,
- de vastes espaces maritimes ultramarins.

👉 Lorsqu'un navire est en détresse, c'est le centre SAR compétent qui coordonne l'opération, même si les moyens engagés sont internationaux.

5. Comment est déclenché le sauvetage ?

Le sauvetage peut être déclenché par :

- un appel **MAYDAY** sur le canal 16 VHF,
- une **balise de détresse** (EPIRB, PLB),
- un signal visuel ou sonore,
- un appel téléphonique d'urgence,
- un tiers témoin de la situation.

Le CROSS analyse :

- la **position**,
- la **nature du danger**,
- le **nombre de personnes en détresse**,
- les **conditions météo et nautiques**.



6. Le déroulement d'une opération de sauvetage

Une opération de sauvetage suit généralement les étapes suivantes :

1. Réception de l'alerte
2. Évaluation de la situation
3. Déclenchement des moyens adaptés
4. Coordination des secours
5. Assistance, évacuation ou mise en sécurité
6. Fin d'opération et compte rendu

👉 La **communication** est essentielle à chaque étape.



7. Le rôle du chef de bord et des marins

- Même en présence des secours :
- le **chef de bord** reste responsable de son navire,
- il doit coopérer avec le CROSS,
- il doit appliquer les consignes données.
- Tout navire à proximité d'une détresse a une **obligation légale de porter assistance**, sauf danger grave pour son propre équipage.
-



8. Pourquoi cette organisation est essentielle ?

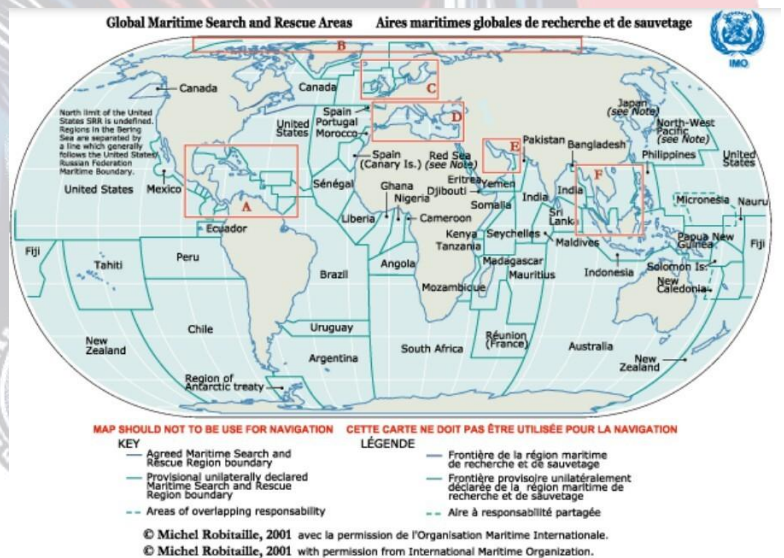
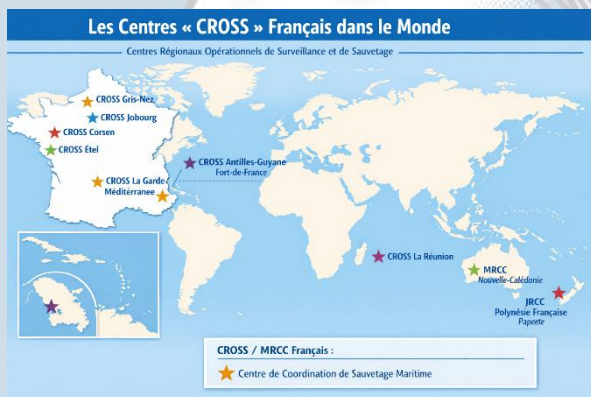
- La mer est un milieu **hostile et imprévisible**.
- Les distances sont grandes, les délais critiques.
- Le sauvetage repose sur une **organisation centralisée**, des **moyens coordonnés** et une **discipline des communications**.

Sans cette organisation, chaque accident en mer deviendrait une catastrophe majeure.



BIMER D4
L'organisation
du sauvetage
en mer

3/4



9. Les CROSS

Les CROSS sont des centres de coordination des secours en mer qui couvrent différentes parties du littoral :

- CROSS Gris-Nez – Manche Est (frontière belge au cap d'Antifer)
 - CROSS Jobourg – Manche centrale
 - CROSS Corsen – Manche Ouest / mer d'Iroise
 - CROSS Étel – Golfe de Gascogne
 - CROSS La Garde – Méditerranée
 - CROSS Antilles-Guyane – Caraïbes / Atlantique tropical
 - CROSS Réunion – Océan Indien
 - CROSS Polynésie française (JRCC) – Pacifique
- 💡 La France a plusieurs centres SAR car ses espaces maritimes sont immenses (Océan Atlantique, Manche, Méditerranée, Antilles, Réunion, Pacifique).

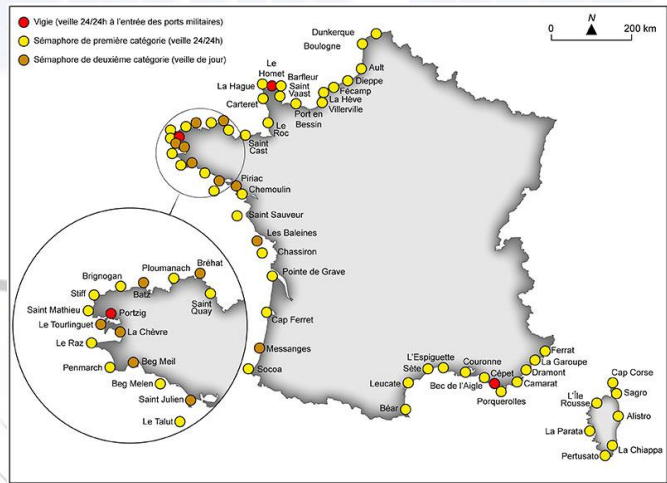
LE BIMER



BIMER D4

L'organisation du sauvetage en mer

4/4



10. Les sémaphores : la veille côtière permanente

Les **sémaphores** sont des **postes de surveillance côtière** exploités par la **Marine nationale**, implantés sur des points hauts du littoral (caps, falaises, îles). Leur mission principale est d'assurer une **veille permanente de la mer depuis la côte**. Les sémaphores observent le trafic maritime, détectent les situations anormales (navire en difficulté, comportement dangereux, pollution, embarcation en détresse) et **transmettent immédiatement l'information aux CROSS**. Ils constituent ainsi le **premier maillon terrestre** du dispositif de sécurité et de sauvetage en mer. Grâce à l'observation visuelle, aux moyens optiques et aux communications, les sémaphores jouent un rôle essentiel dans l'anticipation des risques et le déclenchement rapide des opérations de secours.

11. Les sémaphores : la veille côtière permanente

Le sémaphore ne déclenche pas les secours directement.

Il observe, alerte et informe.

La décision et la coordination relèvent toujours du **CROSS**.



12. La SNSM : un acteur essentiel du sauvetage en mer

La **SNSM (Société nationale de sauvetage en mer)** est une **association reconnue d'utilité publique** qui joue un rôle central dans le **sauvetage des personnes en danger en mer et sur le littoral français**. Elle repose principalement sur des **bénévoles formés**, qui arment des **canots et vedettes de sauvetage** répartis dans de nombreuses stations le long des côtes métropolitaines et ultramarines. Les interventions de la SNSM sont **coordonnées par les CROSS**, qui déclenchent ses moyens lorsqu'une situation de détresse est signalée. La SNSM assure ainsi une part majeure des opérations de secours en mer, en complément des moyens de l'État (Marine nationale, hélicoptères).



Vedette SNS 152 « La Bonne Mère de Marseille » (SNSM) en mer.
Vedette de sauvetage tous temps, insubmersible et auto-redressable, utilisée pour le secours aux personnes en Méditerranée, sous coordination du CROSS Méditerranée.

LE BIMER

